

PROGRAMME

CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE
POUR L'AMÉNAGEMENT DU
PARVIS DE BIENCOURT



2017-04-25



MONTREAL
VILLE UNESCO
DE DESIGN

Le programme a été réalisé par les conseillers professionnels de l'Atelier Christian Thiffault avec le soutien du comité de pilotage du concours de design pluridisciplinaire pour l'aménagement du Parvis De Biencourt composé des représentants de l'arrondissement Le Sud-Ouest et du Bureau du design de la Ville de Montréal.

À moins d'une indication contraire, les crédits photographiques appartiennent à la Ville de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE

- 1.1 Préambule
- 1.2 Localisation du site
- 1.3 Périmètre d'intervention
- 1.4 Interventions prévues

2. VISION ET OBJECTIFS

- 2.1 Vision du projet
- 2.2 Piétonnisation partielle
- 2.3 Objectifs
- 2.4 Premières étapes du PIRPP

3. CONTEXTE D'INTERVENTION

- 3.1 Historique
- 3.2 Saint-Paul – Émard
- 3.3 Trame urbaine
- 3.4 Population

4. BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

- 4.1 Géométrie et configuration des aménagements
- 4.2 Maintien et optimisation des déplacements
- 4.3 Animation et attractivité
- 4.4 Confort et climat
- 4.5 Végétation
- 4.6 Matérialité et mobilier urbain
- 4.7 Éclairage et sécurité
- 4.8 Accessibilité universelle
- 4.9 Innovation et développement durable

5. CONTRAINTES

- 5.1 Installation et ancrage au sol
- 5.2 Arbres
- 5.3 Sécurité incendie et services d'urgence
- 5.4 Utilités publiques et drainages
- 5.5 Électricité
- 5.6 Entretien et pérennité
- 5.7 Normes d'aménagement
- 5.8 Réglementation et politiques

6. OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

- 6.1 Coûts des travaux
- 6.2 Échéancier de réalisation des travaux

7. LISTE DES ANNEXES

8. BIBLIOGRAPHIE

MISE EN CONTEXTE

- 1.1 Préambule
- 1.2 Localisation du site
- 1.3 Périmètre d'intervention
- 1.4 Interventions prévues



1.1 PRÉAMBULE

Le projet du Parvis De Biencourt s'inscrit dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) lancé par la Ville de Montréal en 2014 (annexe 7.2.2). Le PIRPP est une initiative qui vise à accélérer la mise en œuvre de projets de piétonnisation du domaine public dans le but de placer le citoyen au centre de la dynamique urbaine et au cœur des processus d'aménagement des villes. Les principes visés par le programme de piétonnisation sont :

- la transformation des rues en espaces de rencontres qui témoignent de l'identité et de la vitalité des quartiers ;
- l'accroissement de la superficie de l'espace public dédié aux piétons et la mise en place de conditions favorables à la marche ;
- l'implication de la communauté dans la transformation des espaces afin de susciter une plus grande adhésion aux projets ;
- le développement d'un savoir-faire municipal et l'application des bonnes pratiques en aménagements de rues piétonnes et partagées.

Le programme privilégie la mise en place de mesures transitoires lors des deux premières années des projets. Cela permet d'évaluer la pertinence des aménagements et de mesurer le niveau de satisfaction des citoyens en vue d'un aménagement permanent.

Un premier projet éphémère a vu le jour sur la rue De Biencourt à l'été 2016, associé à des exercices de consultation auprès des résidents du quartier, des organismes et des partenaires communautaires. Ceux-ci ont démontré l'engouement des différents acteurs pour le projet et ont servi à nourrir la vision pour le concours de design pluridisciplinaire et la solution pérenne.

Une deuxième édition aura lieu à l'été 2017. Les commentaires sur ces seconds aménagements transitoires seront recueillis au cours de l'été et pourront servir d'intrants aux finalistes lors de l'étape des prestations. La proposition lauréate, sélectionnée en septembre 2017 au moyen de ce concours sera aménagée en vue d'une permanence et inauguration en 2018.



Figure 1 : localisation du projet à l'échelle de l'Île-de-Montréal

1.2 LOCALISATION DU SITE

Le site concerné par le concours est localisé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à la rencontre de deux trames urbaines distinctes, celles des anciens quartiers Côte-Saint-Paul et Ville-Émard dont l'orientation des îlots résidentiels diffère (figure 3).

Le site se trouve sur la rue De Biencourt à l'intersection du boulevard Monk dans le quartier aujourd'hui appelé Saint-Paul-Émard. La rue De Biencourt est l'une des seules à traverser l'ancien quartier de Côte-Saint-Paul et à poursuivre son tracé au-delà de la rue Briand. Elle constitue un lien important entre les activités commerciales du boulevard Monk et le parc De La Vérendrye et joue un rôle unificateur entre les deux quartiers. De plus, elle offre une perspective unique sur la façade de l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, aujourd'hui occupée par le Groupe et le Théâtre Paradoxe.

À proximité, plusieurs institutions culturelles et organismes communautaires animent le quartier, dont la bibliothèque et la maison de la culture Marie-Uguay (figure 4). Par ailleurs, les abords du site sont majoritairement à vocation résidentielle. La résidence pour personnes âgées ACHIM occupe la tête d'îlot au nord de la rue De Biencourt et un projet de condominiums avec rez-de-chaussée commercial borde la voie au sud.

1.3 PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le concours porte sur un court tronçon de la rue De Biencourt délimité par la rue Briand et le boulevard Monk. Le périmètre d'intervention inclut l'intersection du boulevard Monk sur l'entièreté de la largeur du Parvis de l'ancienne église (figure 2), mais n'inclut pas l'intersection de la rue Briand.

Information sur le périmètre d'intervention

Longueur du segment : 75 mètres

Largeur : Emprise de la rue De Biencourt : 20 mètres

Largeur de l'intervention sur Monk : 45 mètres

Superficie : approximativement 2 000 m²

Rue De Biencourt

Largeur de la chaussée existante : 9,2 mètres

Largeur des trottoirs existants : 4,7 mètres côté sud, 5,6 mètres côté nord

Sens de la rue existant : unique vers l'ouest

Stationnement existant : préalablement aux aménagements transitoires, la rue De Biencourt contenait 14 cases de stationnement. Aucune n'est conservée.

Vitesse permise sur le tronçon : 30 km/h.

Boulevard Monk

Largeur de la chaussée existante : 12,2 mètres

Largeur des trottoirs existants : 3,6 mètres côté est, 3,7 mètres côté ouest

Sens du boulevard : double sens

Nombre de voies : 2

Stationnement : des deux côtés de la rue

Vitesse permise sur le tronçon : 50 km/h.

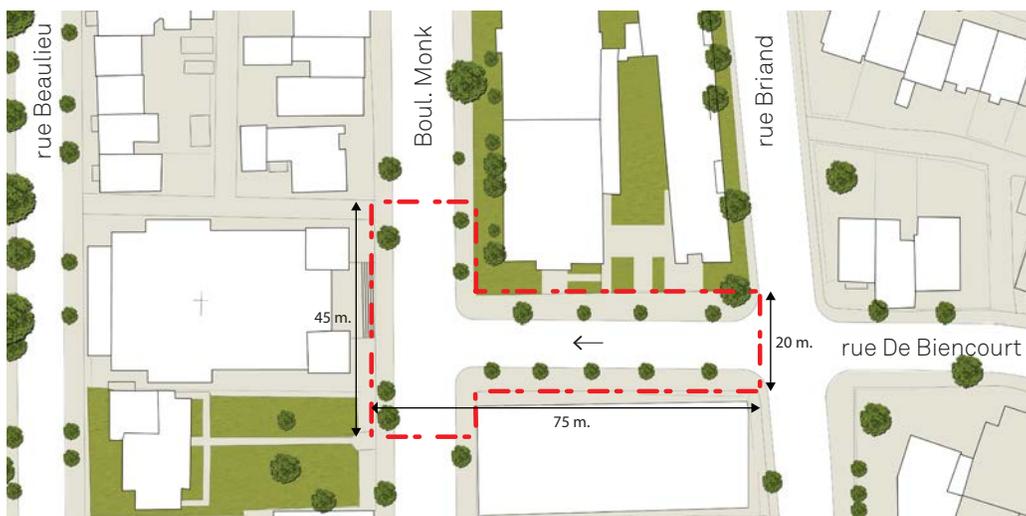
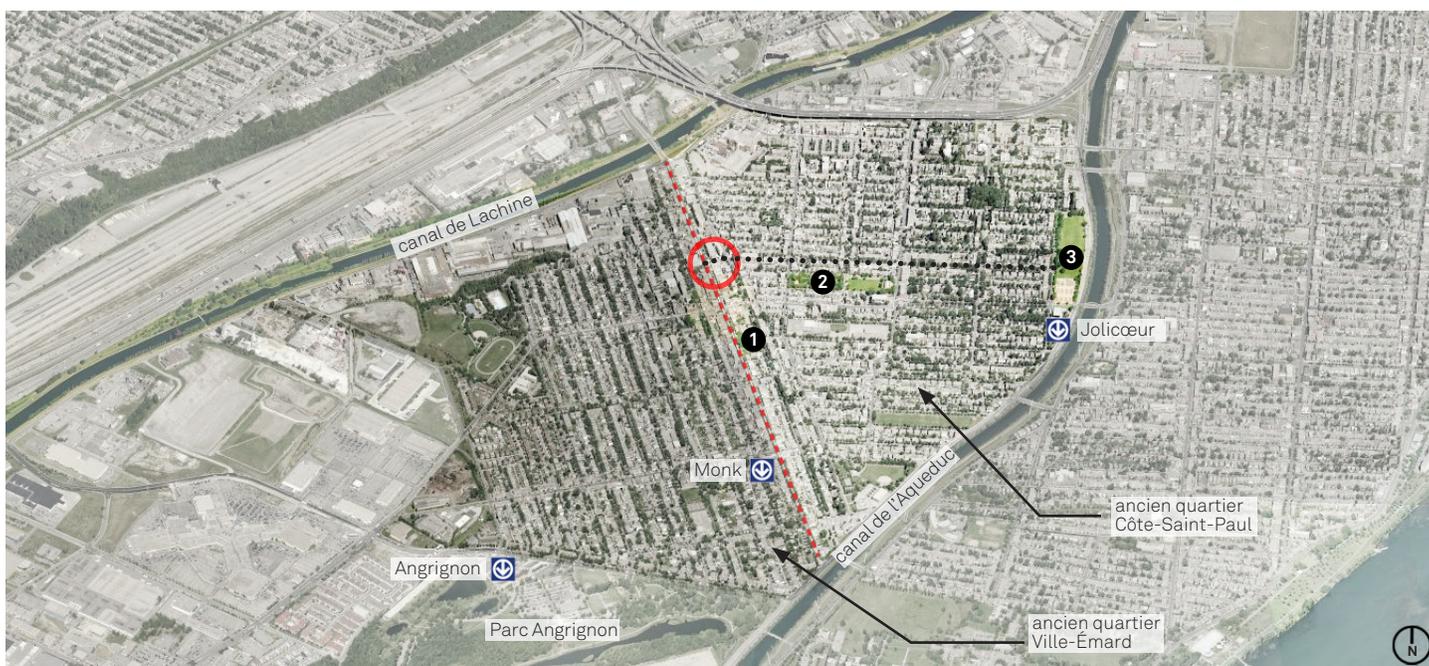


Figure 2 : localisation du périmètre d'intervention.



- Légende**
- zone d'intervention
 - - - boulevard Monk
 - rue De Biencourt
 - 1 Parc Garneau
 - 2 Parc Campbell-Ouest
 - 3 Parc De La Vérendrye

Figure 3 : localisation du site à l'échelle du quartier (source : Google earth)



- Légende**
- 1 Théâtre Paradoxe, ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
 - 2 Alternatives Communautaires d'Habitation et d'Intervention de Milieu (ACHIM)
 - 3 Nouvelle construction Condos Monk (image non à jour)
 - 4 Bibliothèque et maison de la culture Marie-Uguay
 - 5 École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
 - 6 Maison des jeunes Radoactif

Figure 4 : localisation des institutions et organismes à proximité du site de concours (source : Google earth)

- Périmètre d'intervention
- N

1.4 INTERVENTIONS PRÉVUES

Le concours vise l'aménagement de l'emprise publique délimitée par le périmètre d'intervention (voir section 1.2). Les interventions prévues en design urbain sont les suivantes :

- créer un concept global qui s'applique, par une variété de traitements, sur l'ensemble du site ;
- prolonger symboliquement le parvis de l'ancienne église, sa vocation et ses usages (figure 5 - A) ;
- transformer l'emprise de la rue De Biencourt en un espace public majoritairement dédié aux piétons (figure 5 - B) ;
- aménager une voie de circulation automobile sur la rue De Biencourt qui relie la rue Briand au boulevard Monk (figure 5 - C) ;
- mettre en place des mesures de sécurisation de l'intersection du boulevard Monk (figure 5 - D).

L'intervention sur la rue De Biencourt doit inclure une réflexion et des solutions concrètes pour la géométrie de la chaussée et des trottoirs, le traitement de la surface au sol, la matérialité et les plantations. Du mobilier permanent et des équipements d'éclairage, fonctionnel ou d'ambiance, peuvent faire partie du concept dans la mesure où ils respectent les besoins et le budget de construction.

L'intervention sur le boulevard Monk relève d'un budget de la Direction des transports de la Ville de Montréal. De ce fait, il est primordial que les interventions visant le réaménagement du boulevard Monk soient dédiées à la sécurisation de l'intersection et respectent les besoins et le budget de construction.

En aucun cas, le concept d'aménagement ne devra proposer d'interventions sur le domaine privé (ex. : emprise au sol, façades de bâtiments, etc.).



Figure 5 : Schémas des interventions prévues



Les photos ci-dessous illustrent l'état du site avant et pendant les aménagements transitoires.



Figure 6 : Point de vue depuis la rue Briand vers l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (octobre 2015).

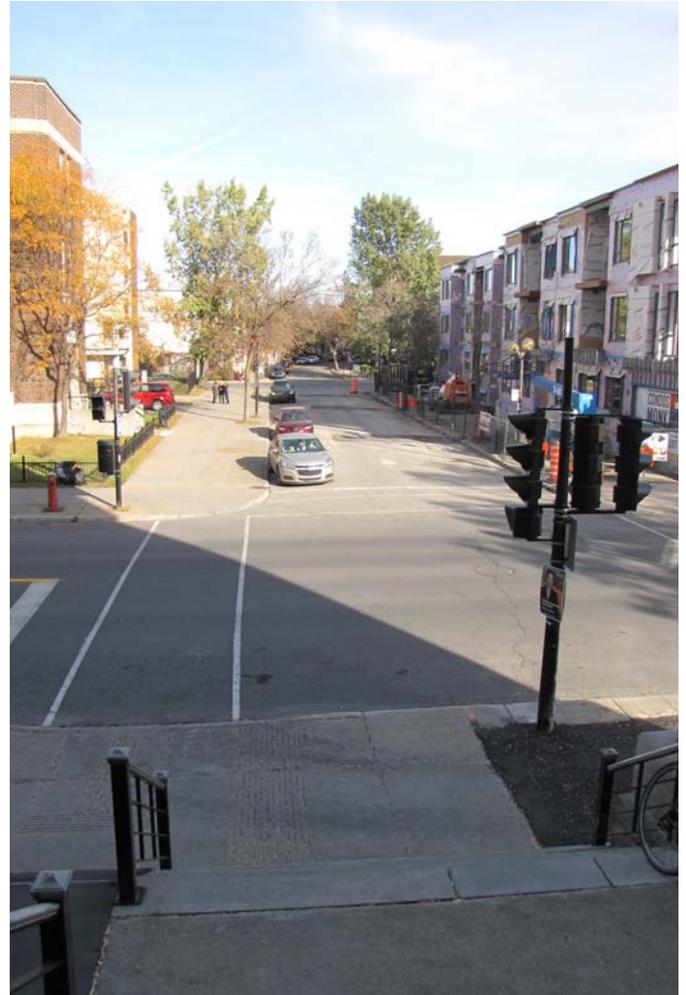


Figure 7 : Point de vue depuis le parvis de l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours vers la rue De Biencourt (octobre 2015).



Figure 8 : Point de vue depuis le boulevard Monk vers le nord (google street view juillet 2016)



Figure 9 : Point de vue depuis le trottoir du boulevard Monk (côté ouest) vers la rue De Biencourt (octobre 2015)

VISION ET OBJECTIFS

- 2.1 Vision du projet
- 2.2 Piétonnisation partielle
- 2.3 Objectifs
- 2.4 Premières étapes du PIRPP



2.1 VISION DU PROJET

L'un des principaux objectifs du PIRPP et du projet de concours est de positionner le citoyen au centre de la dynamique urbaine, tant par le processus de mise en œuvre que par la qualité et la nature des espaces publics qui en résultent. De ce fait, la vision enchâssée dans ce programme de concours s'inspire des conclusions des démarches de consultation menées à l'été 2016.

L'ANALOGIE DU PARVIS

La rue De Biencourt offre une perspective unique sur l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, véritable témoin de l'histoire du quartier et emblème important. À une époque, pas si lointaine, le parvis de l'église était un lieu de rassemblement, d'échange et de partage pour les communautés de Ville-Émard et de Côte-Saint-Paul. Reprenant cette figure forte, le projet de piétonnisation partielle de la rue De Biencourt souhaite prolonger ces usages au-delà du boulevard Monk, à même l'espace de la rue, en créant un lieu de rencontre pour les citoyens. À l'image du parvis de l'église, le Parvis De Biencourt est conçu comme un lieu d'appropriation collective, communautaire et culturelle.

VOCATION DU PARVIS DE BIENCOURT

Les conclusions des consultations publiques et les aspirations de l'arrondissement Le Sud-Ouest convergent vers trois principales vocations pour le Parvis De Biencourt : un lieu de rencontre convivial, un lieu de pause et de détente et un lieu de mise en valeur du quartier et de ses institutions.

Un lieu de rencontre convivial

Le projet est une opportunité de développer un espace public convivial, empreint de tranquillité et à l'échelle humaine. Celui-ci a le potentiel d'offrir un lieu de socialisation adapté à la population riveraine, notamment aux aînés et aux familles, mais également aux travailleurs et aux commerçants du secteur. La vision pour cet espace public est celle d'un lieu ancré dans son quartier favorisant le partage et le dialogue.

Un lieu de pause et de détente

Le Parvis De Biencourt s'insère le long de l'artère commerciale du boulevard Monk entre la station de métro Monk et le canal de Lachine. Sur ce parcours animé, la rue De Biencourt est stratégiquement positionnée pour servir de lieu de pause et de halte entre les différentes attractions du quartier, notamment la bibliothèque et la maison de la culture Marie-Uguay, le théâtre Paradoxe et le canal de Lachine. Les espaces dédiés à la détente, au repos et à la contemplation sont à privilégier.

Un lieu de mise en valeur du quartier et de ses institutions

Les notions d'inclusion et d'accueil se concrétisent par la volonté de soutenir et de mettre en valeur les institutions culturelles et les organismes communautaires du quartier. Le concours du Parvis De Biencourt présente l'opportunité de développer, par des interventions simples et créatives, une configuration de rue permettant d'accueillir, à ciel ouvert, les activités locales dans le respect des résidents riverains.

Bâtiment d'exception, l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours témoigne de l'histoire de l'arrondissement et mérite une attention particulière afin de souligner ses qualités architecturales. Le Parvis De Biencourt est l'occasion de mettre en valeur la façade de l'ancienne église, l'histoire du secteur et l'identité du quartier. L'intégration d'installations d'ordre architectural ou artistique, dédiées à l'histoire du quartier, à des fins de communication ou de divertissement, peut être une piste à explorer bien que ce concours ne vise pas la conception ni l'intégration d'une œuvre d'art public dans le sens où l'entend le Bureau d'art public.

LE CONCOURS

Par la tenue de ce concours, l'arrondissement Le Sud-Ouest invite les professionnels du domaine de l'aménagement à réfléchir à des solutions en design innovantes et d'une qualité exemplaire pour métamorphoser la rue De Biencourt.

2.2 PIÉTONNISATION PARTIELLE



Figure 10 : Photographie de l'aménagement de la Promenade Smith dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.



Figure 11 : Photographie de l'aménagement du Woonerf Saint-Pierre dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Le scénario envisagé est celui d'une zone piétonne incluant une voie de circulation automobile. L'objectif est de concevoir un aménagement qui puisse répondre aux besoins d'un maximum d'utilisateurs tout en favorisant le déplacement sécuritaire des piétons, peu importe leur âge et leur condition physique. Il est toutefois souhaité de sortir du concept traditionnel et normalisé de trottoirs et de chaussées en explorant d'autres types d'appropriation et de qualification de l'espace. L'appropriation de cet espace par le piéton aura pour effet de mettre en valeur les équipements collectifs, d'accroître la vitalité commerciale et de dynamiser la vie de quartier. L'arrondissement Le Sud-Ouest a fait preuve d'innovation dans les derniers espaces publics sur rue qu'il a mis en place (figures 10 et 11). La même volonté est présente dans le cadre de ce concours.

Les consultations publiques ont soulevé des commentaires sensibles au regard de la piétonnisation complète. Un accès libre et sans obstacle pour les véhicules souhaite être conservé. À long terme, il est envisageable que le tronçon De Biencourt tende vers la dénomination de « rue partagée ». De ce fait, le concept des aménagements permanents devra être flexible afin de s'arrimer à un contexte législatif en remaniement (modification du Code de sécurité routière).

2.3 OBJECTIFS

L'objectif premier de ce concours est de répondre à l'énoncé de vision (en 2.1) en créant un lieu de rencontre convivial, un lieu de pause et de détente et un lieu de mise en valeur du quartier et des institutions. Les aménagements placeront le piéton au centre des préoccupations, qu'il soit résident du quartier, passant, commerçant, travailleur, enfant, adulte ou aîné. Il s'agit de réinterpréter la notion de parvis, tout en respectant le scénario de piétonnisation partielle (en 2.2) et le périmètre d'intervention ciblé (en 1.3).

Les principes du PIRPP (en 1.1) doivent occuper un rôle de premier plan dans le développement du concept et des aménagements. Le parti pris de ce programme étant de placer le citoyen au centre de la dynamique urbaine, le projet proposé doit augmenter significativement l'espace dédié aux piétons et mettre en place des conditions favorables à la marche.

Les interventions en design contribueront à améliorer la qualité du cadre de vie des citoyens. L'ensemble de la proposition répondra aux objectifs par un concept fort et pertinent, une expression visuelle soignée des aménagements et des solutions concrètes qui prennent appui sur les normes, règlements et politiques d'aménagement de la Ville de Montréal (en 5.6 et 5.7), les principes d'accessibilité universelle et les meilleures pratiques locales et internationales en matière de rues piétonnes et partagées (voir les précédents municipaux à l'annexe 7.2.4).

Outre l'énoncé de vision, trois objectifs doivent agir à titre de ligne directrice : le potentiel d'appropriation des aménagements, la pertinence de la solution proposée lors des 4 saisons et l'augmentation de la présence de végétation.

Potentiel d'appropriation

Il est nécessaire de créer un espace libre et évolutif permettant l'appropriation des lieux par les citoyens dans des conditions sécuritaires. Le concept proposé doit pouvoir s'adapter selon les usages et pour une diversité d'activités. La piétonnisation partielle du tronçon pouvant tendre à long terme vers un statut législatif différent (ex. : rue partagée), il est important de favoriser des aménagements flexibles en termes de configuration de la chaussée et de disposition des équipements.

Aménagement 4 saisons

Le Parvis De Biencourt sera vécu de jour, comme de soir, été comme hiver. Il importe donc de favoriser des interventions qui restent pertinentes à toutes heures de la journée et en toutes saisons. Il faudra prévoir des aménagements favorables à la tenue d'activités saisonnières et d'évènements ponctuels de petite envergure et respectueux des riverains.

Augmentation de la végétation

La notion de confort des usagers par la création d'un îlot de verdure et de fraîcheur est un aspect important à intégrer au concept. La vision est celle d'un espace public végétalisé, qui par la diversité de ses essences s'embellit en toutes saisons. Il est souhaité que la séquence d'espaces publics qui ponctuent le boulevard Monk, dont le Parvis De Biencourt, soit caractérisée par un couvert végétal appréciable qui augmente la canopée.



Figure 12 : Point de vue depuis la rue Briand vers les installations transitoires de la rue De Biencourt (été 2016).



Figure 13 : Point de vue depuis la rue De Biencourt vers la rue Briand et les bacs de plantations voués à l'agriculture urbaine (été 2016).



Figure 14 : Point de vue hivernal depuis la rue De Biencourt vers l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (hiver 2016).

2.4 PREMIÈRES ÉTAPES DU PIRPP

Processus de consultation publique

Un mandat de démarche participative a été confié à l'organisme «Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul». Afin de rejoindre le plus grand nombre de citoyens, le mandat comportait un processus de consultation complet, prévoyant différentes étapes tout au long de la première année d'implantation :

- un atelier de création avec les citoyens (mars 2016) avec pour objectif de cerner les besoins et irritants du projet afin de définir certaines pistes d'aménagement;
- un sondage en ligne pour approfondir les pistes d'aménagement retenues;
- une rencontre d'échange et de travail avec les partenaires (mai 2016) pour valider les plans préliminaires des aménagements transitoires;
- des kiosques installés lors d'évènements pour sonder et échanger avec les citoyens (été 2016)
- une boîte à suggestions laissée sur le site en permanence pour recueillir les impressions;
- une soirée retour et bilan avec la population (octobre 2016).

L'ensemble des conclusions tirées de cette démarche de consultation a servi à élaborer la vision et les objectifs pour le présent concours. Des aspirations précises se retrouvent à la page suivante et dans le rapport du processus participatif (voir annexe 7.2.1). Elles visent à informer les concepteurs sur les interventions appréciées par les citoyens.



Figure 15 : Point de vue depuis la rue De Biencourt vers le boulevard Monk (été 2016)

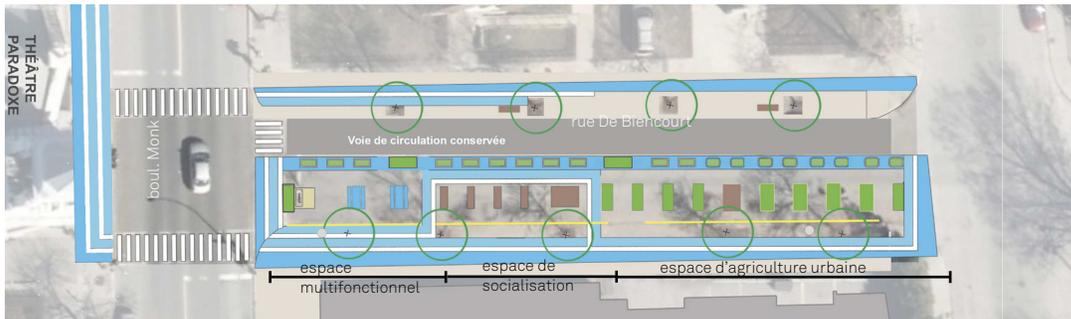


Figure 16A : Plan des aménagements transitoires du Parvis De Biencourt à l'été 2016

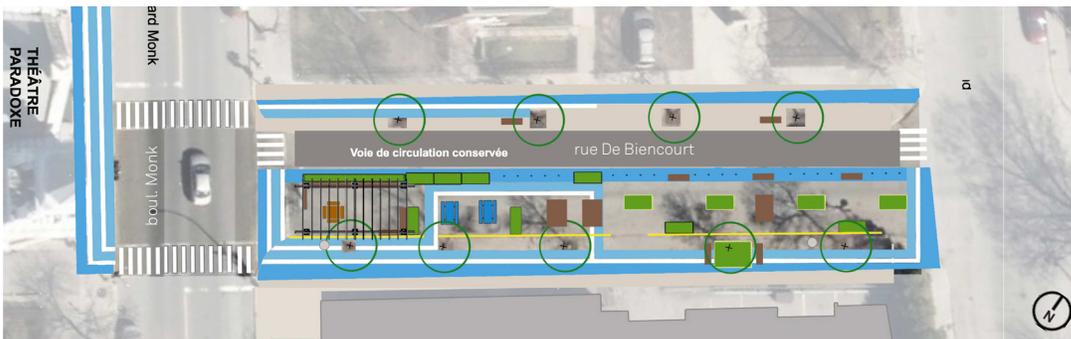


Figure 16B : Plan des aménagements transitoires du Parvis De Biencourt pour l'été 2017

Interventions transitoires de 2016

Le projet transitoire (figure 16A) de l'été 2016 a mis de l'avant les interventions suivantes :

- la création d'une placette sur la portion sud de la rue, se déclinant en 3 espaces distincts :
 - un espace multifonctionnel avec des tables à pique-nique, des kiosques et un piano aux abords du boulevard Monk ;
 - un espace de socialisation avec une balançoire ;
 - un espace voué à l'agriculture urbaine, avec bacs de plantations.
- le marquage au sol sur l'ensemble du site, incluant le boulevard Monk et le trottoir devant l'ancienne église (Théâtre Paradoxe) ;
- la conservation d'une voie automobile distincte bordée d'une rangée de bacs de plantations.

Les consultations publiques ont révélé que la balançoire couverte et les installations d'agriculture urbaine ont été particulièrement appréciées. Perçus comme un réel jardin urbain, les bacs d'agriculture participaient à la création d'un îlot de fraîcheur sur le boulevard Monk. L'écoquartier a animé des ateliers éducatifs et a entretenu les installations tout au long de l'été. Certains intervenants ont mentionné la volonté d'inclure un marché saisonnier de fruits et légumes sur la placette.

Le projet comptait 34 places assises. Celles-ci ont été utilisées à pleine capacité pendant toute la saison estivale. Davantage de bancs avec dossier ont été souhaités pour la deuxième édition. Un babillard placé à l'angle du boulevard Monk a beaucoup plu aux citoyens qui appréciaient y voir la programmation des institutions culturelles et communautaires du quartier.

Un piano participant à l'ambiance des lieux, bien qu'apprécié a été retiré suite à des plaintes de bruits. Certains résidents ont également été irrités par la disparition des cases de stationnement le long de la rue De Biencourt. Lors des consultations publiques, les locataires de la résidence pour personnes âgées (ACHIM) ont manifesté des craintes face aux problématiques de sécurité : accès aux véhicules d'urgence, attroupements, bruit, etc. La première année d'intervention a été convaincante et le sentiment d'insécurité semble s'être dissipé. Il est souhaité que les aménagements respectent et encouragent le caractère intergénérationnel du lieu.

Une moyenne de 700 piétons a été comptabilisée chaque jour sur le lieu des installations transitoires, ce qui témoigne de l'engouement des citoyens pour le projet. Les installations ont perduré pendant l'hiver. Un marché de Noël et des sapins ont été mis en place afin d'animer la rue pendant la saison froide.

Interventions transitoires de 2017

La deuxième édition des installations transitoires (figure 16B) propose un projet bonifié suite aux commentaires et suggestions reçus lors des consultations publiques. Les bacs de plantations, le long de la voie de circulation, seront remplacés par des bollards et des bancs avec dossier pour plus de sécurité et un meilleur confort, particulièrement pour les personnes âgées. Les usagers ont formulé le souhait d'avoir davantage de mobilier de protection et de socialisation, une balançoire supplémentaire et une pergola seront ajoutées pour créer de l'ombre et consolider l'espace près du boulevard Monk. Une redistribution générale du mobilier créera un aménagement plus fluide et organique par une implantation moins dense du mobilier. Nonobstant la redistribution et diminution des bacs de plantation, le volet de l'agriculture urbaine est maintenu au sein des installations transitoires.

Des éléments de poésie créant un parcours entre la maison de la culture Marie-Uguay et le Parvis De Biencourt seront inscrits sur le trottoir. Finalement, des tables ludiques, dont la surface est un jeu d'échecs, seront intégrées aux aménagements.

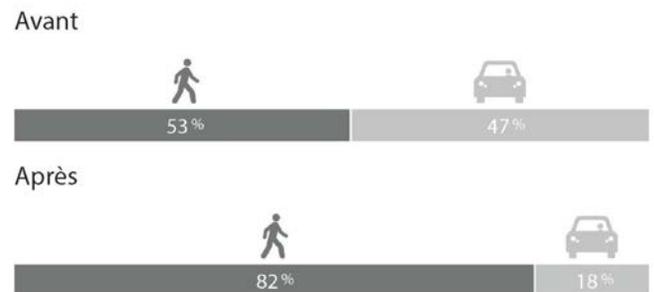


Figure 17 : Répartition de l'espace sur la rue avant et pendant les installations transitoires de 2016.

La section suivante dresse un portrait du quartier Saint-Paul-Émard dans l'optique de mieux comprendre le contexte dans lequel s'insère le projet de concours de design pluridisciplinaire pour l'aménagement du Parvis De Biencourt.

CONTEXTE D'INTERVENTION

- 3.1 Historique
- 3.2 Saint-Paul – Émard
- 3.3 Trame urbaine
- 3.4 Population



3.1 HISTORIQUE

Les premières traces du développement de ce secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest remontent au XVIII^e siècle, alors que le quartier de Côte-Saint-Paul est encore un territoire agricole en bordure de l'ancien Lac Saint-Pierre.

L'avènement du canal de Lachine, dont les travaux d'infrastructure s'achèvent en 1825, bouleversent profondément la vie paisible de ce coin de campagne et marquent le début de l'ère industrielle. En 1852, suite à un tragique incendie et le constat d'un approvisionnement insuffisant en eau pour la ville de Montréal, la construction du canal de l'Aqueduc est entreprise et complétée quatre ans plus tard. Enclavé entre les deux canaux, le village de Côte-Saint-Paul connaît à cette époque une forte implantation d'industries et la migration d'une population ouvrière.

Vers la fin du XIX^e siècle, le village de Côte-Saint-Paul, constitué civilement en 1875, se dote d'un hôtel de ville, d'une gare de chemin de fer et d'une église. En 1878, la partie située à l'ouest de la rue de l'Église se détache de la municipalité suite à une querelle entre agriculteurs et forme la municipalité de Ville-Émard. Le quartier prend ce nom en l'honneur de Joseph-Ulrick Émard, promoteur immobilier qui, en 1899, achète le territoire agricole pour y entreprendre un vaste ensemble résidentiel, en compagnie de l'avocat Frederick Monk. En quelques années, Ville-Émard devient une petite ville de banlieue rassemblant plus de deux cents maisons, un hôtel de ville, une station de pompiers, un bureau de poste et plusieurs commerces prospères. L'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours est fondée en 1908 (figure 18 et 19). L'église du même nom, dont la construction se termine en 1920 selon les plans de l'architecte Hippolyte Bergeron, se situe dans l'axe de la rue De Biencourt.



Figure 18 : Académie Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours fondée en 1908 (Source : <http://www.archivesvirtuelles-cnd.org>)



Figure 19 : Point de vue sur le boulevard Monk, en 1913, pris à partir de l'académie Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. À droite la 1^{re} paroisse; en face, la tourelle d'une grande résidence familiale qui servait de bureau de poste à Ville-Émard. (Source : Pignon sur rue)

Au début du XX^e siècle, le territoire urbanisé s'élargit (figure 20). D'autres compagnies immobilières entreprennent de lotir les terres agricoles. En 1910, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul sont annexées à la Ville de Montréal. Après la Première Guerre mondiale, le nombre de commerces augmente significativement sur le boulevard Monk. Le parc Garneau est inauguré en 1920 et le parc Angrignon en 1926.

La croissance de ces deux quartiers devenus intimement liés se poursuit à l'écart des autres quartiers de la ville de Montréal, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le retour des vétérans engendre la construction d'habitations dans le secteur (figure 21). Le quartier connaît son apogée démographique dans les années 1960 avant d'entamer son déclin dans les années 1970 avec la fermeture du canal de Lachine au transport maritime et le départ de plusieurs entreprises. Les années 2000 sont synonyme de revitalisation pour les deux quartiers qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

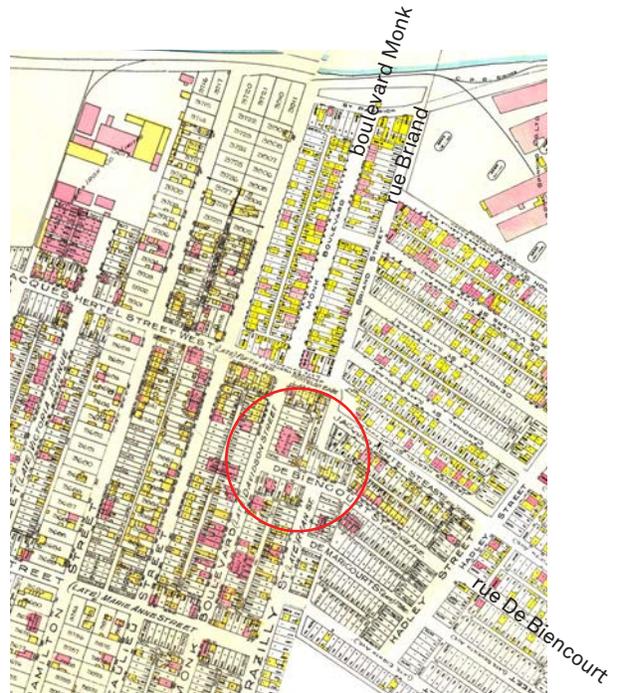


Figure 20 : Chas. E Goad, Atlas of the City of Montreal and vicinity, 1914 (Source: BAnQ)



Figure 21 : Ville de Montréal, Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal, 1949 (Source : BAnQ)

3.2 SAINT-PAUL – ÉMARD

L'arrondissement Le Sud-Ouest offre l'un des potentiels de développement les plus élevés à Montréal. Plusieurs chantiers ont été entamés sur le territoire pour construire les terrains vacants, transformer d'anciens bâtiments industriels et investir les sites en friche. Le quartier Saint-Paul-Émard fait d'ailleurs l'objet, depuis les années 2000, d'une revitalisation notable. Les récents aménagements du canal de Lachine, incluant la piste cyclable et le parcours nautique avec écluses, les trois stations de métro, l'artère commerciale Monk, les institutions culturelles, les parcs De La Vérendrye et Angrignon sont des lieux de destination qui engendrent un achalandage et un nombre de piétons grandissant dans cette partie de l'arrondissement. Parmi ces pôles d'attraction, le Parvis De Biencourt se situe à un endroit stratégique pour servir de relais et de lieu de rencontre :

- il s'insère sur la promenade commerciale du boulevard Monk, dans le parcours entre la station de métro du même nom et le canal de Lachine ;
- il est l'aboutissement d'un lien direct entre le parc De La Vérendrye et l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours ;
- il occupe une position centrale entre différents bâtiments à vocation culturelle et communautaire et offre le potentiel de participer au développement de la vie du quartier ;
- il s'insère dans une séquence de parcs à l'échelle locale, notamment les parcs Garneau et Campbell Ouest ;
- il se trouve à proximité de grands circuits de promenades et de pistes cyclables.

Dynamisme du secteur

La transformation du canal de Lachine en un parc linéaire et le retour d'une navigation de plaisance ont dynamisé le secteur. La piste cyclable du canal, l'un des plus beaux circuits urbains, attire un grand nombre de visiteurs chaque année. Le parc Angrignon, ainsi que plusieurs installations sportives et culturelles, contribue à l'essor du quartier.



Figure 22 : Alternatives Communautaires d'Habitation et d'Intervention de Milieu (ACHIM)

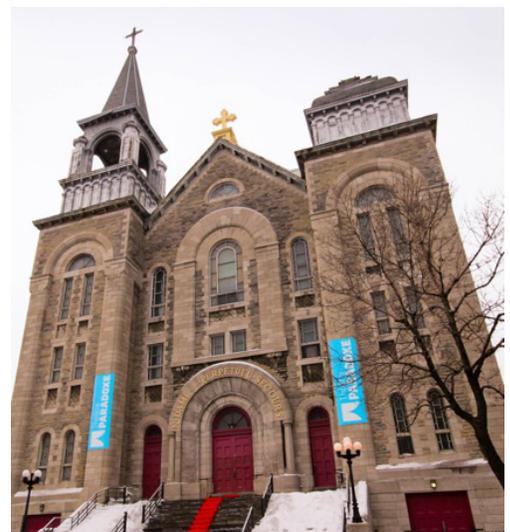


Figure 23 : Ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, occupée par le théâtre Paradoxe. (source : Théâtre Paradoxe)



Figure 24 : Bibliothèque et maison de la culture Marie-Uguay

3.3 TRAME URBAINE

À une échelle plus locale, à proximité de l'intersection du boulevard Monk et de la rue De Biencourt, plusieurs organismes animent le quartier. Le Groupe Paradoxe, une entreprise d'insertion sociale qui offre de l'hébergement, de la formation et de l'emploi pour des jeunes en réinsertion, est l'un des piliers communautaires du quartier. Leur quartier général est celui de l'ancienne église Notre-dame-du-Perpétuel-Secours (figures 4 et 23). Le Théâtre Paradoxe, un chaînon du Groupe Paradoxe, offre une programmation éclectique et diversifiée et est un espace de diffusion qui accueille spectacles, lancements, soirées corporatives, tournages et mariages.

La bibliothèque et la maison de la culture Marie-Uguay (figure 4 et 24), toutes deux situées dans le même bâtiment, ont fait l'objet de rénovations majeures pendant l'été 2016 et contribuent à l'offre culturelle du quartier. Ces institutions proposent désormais des installations modernisées, deux salles d'exposition et une programmation culturelle à l'année.

La maison des jeunes (MDJ) Radoactifs (figure 4), sur le boulevard Monk, à 200 mètres au nord du site du concours, est un lieu de rassemblement pour les jeunes depuis près de 20 ans. La MDJ est un endroit qui leur permet de socialiser, d'être en contact avec des intervenants qualifiés et de mener à terme des projets communautaires qui s'inscrivent dans leur quartier. Ce sont d'ailleurs des jeunes de la MDJ qui ont peint le piano qui était installé sur la rue De Biencourt dans le cadre des installations transitoires de 2016.

La résidence ACHIM (figures 4 et 22) contribue également au dynamisme du secteur en offrant aux aînés des logements sociaux et communautaires qui leur permettent de conserver un rôle social et une autonomie au sein de leur communauté. L'Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain, un organisme qui offre un service de repas santé à domicile, dessert, par l'accès sur la rue De Biencourt, les résidents de ce complexe.

Voirie et réseau de transport en commun

Le quartier Saint-Paul-Émard, bien qu'enclavé par le canal de Lachine et le canal de l'Aqueduc, est desservi par un réseau d'artères, dont le boulevard De La Vérendrye, la rue Saint-Patrick, la rue Jolicœur, le boulevard des Trinitaires et le boulevard Monk (figure 25). La construction d'un pont entre le boulevard Monk et la rue Notre-Dame, en 2002, a contribué au désenclavement du territoire.

La Société de transport de Montréal (STM) assure les besoins de mobilité de la population du quartier par un réseau de transport collectif. Les stations de métro Monk, Jolicœur et Angrignon desservent le secteur. À proximité du site d'intervention, la ligne d'autobus 36, en provenance de la station Monk, effectue un arrêt à l'intersection de la rue De Biencourt et du boulevard Monk.

Portrait de l'artère commerciale Monk

L'offre commerciale du boulevard Monk a évolué pendant les dernières décennies. Les commerces plus traditionnels ont connu leur apogée dans les années 1980 puis ont subi un déclin suite à l'ouverture du carrefour Angrignon. Depuis, les commerces du boulevard Monk se sont renouvelés. La Société de développement commercial (SDC) de la Plaza Monk rassemble sous une même bannière ces commerces et ceux des rues transversales. La mission de l'organisme contribue à faire rayonner l'artère et ses établissements à travers la ville, à accroître l'achalandage et à mettre en valeur l'identité distinctive du quartier. À ce jour, plus d'une centaine de commerces se regroupent sur le boulevard.

En 2015, l'Arrondissement Le Sud-Ouest a présenté un plan d'action (2016-2018) misant sur des orientations et des actions concrètes à entreprendre pour la revitalisation du boulevard Monk. Le projet de piétonnisation partielle de la rue De Biencourt se trouve parmi les actions ciblées de ce plan dont les orientations sont les suivantes :

- Renforcer le dynamisme du boulevard et favoriser le sentiment d'appartenance en tant qu'artère de quartier, familiale et culturelle ;
- Améliorer le sentiment de sécurité et la convivialité pour les usagers ;
- Soutenir la vitalité économique.

3.4 POPULATION

Réseau cyclable

Un sentier cyclable longe la partie nord du canal de Lachine. Pour y accéder à partir du quartier Saint-Paul-Émard, il faut traverser au niveau de l'avenue de l'Église ou par la passerelle qui donne sur la rue Saint-Patrick, près de la rue Irwin.

Une deuxième piste cyclable borde la partie sud du canal de l'Aqueduc. Pour y accéder, à partir du boulevard De La Vérendrye, il faut emprunter les passages des rues Stephens, Woodland, Galt ou Jolicœur. Une piste cyclable est d'ailleurs aménagée sur une partie de la rue Jolicœur.

Quelques stations BIXI, un service de vélos en libre service, se trouvent à proximité du site. La plus près se situe à l'intersection des rues Hamilton et Jolicœur.

Plus de 30 000 personnes habitent le quartier Saint-Paul-Émard (Statistique Canada, recensement 2011), ce qui représente 42 % de la population de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Les ménages familiaux avec enfants comptent pour 60 % des ménages du secteur. Le parc immobilier abordable est un facteur incitatif pour l'implantation des familles. Les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour un peu plus de 15 % de la population du quartier. La majorité des résidents, soit 70 %, se situe entre 35 et 64 ans. Le logement de type Plex construit à la fin du XIX^e siècle constitue le type d'habitation le plus répandu. Les loyers sont abordables ce qui explique une proportion plus élevée d'habitants à faibles revenus (environ 40 % des ménages).

La connaissance du français est partagée par près de 90 % de la population du secteur. La majorité de la population (64 %) n'utilise que le français à la maison. Cette situation diffère dans le reste de l'arrondissement (57 %) et dans l'ensemble de la ville (54 %).

La dernière décennie a été synonyme de changement pour Saint-Paul-Émard qui a vu sa population se rajeunir et se diversifier. Aux résidents établis depuis plusieurs décennies s'ajoutent aujourd'hui de jeunes familles qui cherchent la proximité du centre-ville, des loyers abordables et une vie de quartier.

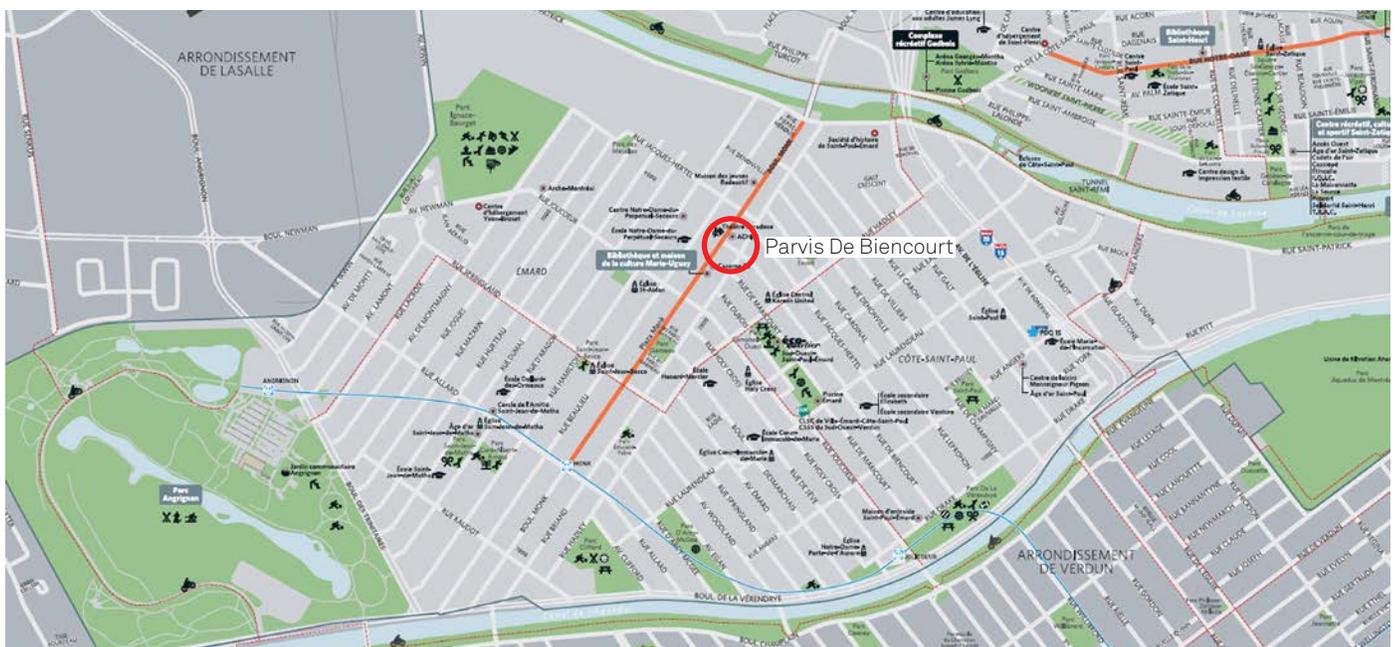


Figure 25 : Extrait de la carte de l'arrondissement Le Sud-Ouest, de ses services et de ses réseaux routier et cyclable.

Les besoins fonctionnels et techniques présentés dans cette section détaillent les attentes en regard du concept d'aménagement proposé et selon la vision et les objectifs du projet.

BESOINS FUNCTIONNELS ET TECHNIQUES

- 4.1 Géométrie et configuration des aménagements
- 4.2 Maintien et optimisation des déplacements
- 4.3 Animation et attractivité
- 4.4 Végétation
- 4.5 Confort et climat
- 4.6 Matérialité et mobilier urbain
- 4.7 Éclairage et sécurité
- 4.8 Accessibilité universelle
- 4.9 Innovation et développement durable



4.1 GÉOMÉTRIE ET CONFIGURATION DES AMÉNAGEMENTS

Piétonnisation partielle de la rue De Biencourt

Le réaménagement de la rue De Biencourt vise à conférer davantage de place aux piétons dans un espace traditionnellement occupé par les voitures. Il est souhaité de sortir du concept traditionnel et normalisé de trottoirs et de chaussées en explorant d'autres types d'appropriation et de qualification de l'espace.

Une voie de circulation automobile d'une largeur de 3,6 mètres devra être conservée dans l'emprise. Les modifications apportées à la configuration et à la géométrie de la rue De Biencourt ne doivent pas contraindre l'accès sécuritaire des usagers aux commerces et aux résidences. Aucun élément ne doit obstruer une allée d'accès, de circulation ou nuire à la fonctionnalité des bâtiments adjacents. L'accès à la résidence ACHIM depuis la rue De Biencourt est fréquemment utilisé (popote roulante et accès d'urgence) et devra rester fonctionnel.

Intersection du boulevard Monk

L'intervention sur le boulevard Monk doit prévoir des mesures de sécurisation de l'intersection, à savoir des saillies, des élargissements de trottoirs et des passages piétons délimités. Une portion du budget de construction doit obligatoirement être investie sur la transformation du boulevard Monk (voir section 6). Les aménagements doivent prendre appui sur les dessins normalisés pour l'aménagement de saillies de la Ville de Montréal joints en annexe 7.5.1. Aucun rehaussement de la chaussée ni changement de matérialité (ex. : pavé, module de béton, etc.) n'est autorisé sur le boulevard Monk. Des interventions légères peuvent cependant être envisagées sur la chaussée (ex. : marquage permanent, reprise de la chaussée avec embosses, etc.). La circulation automobile ne doit pas être entravée et le feu de circulation sera conservé. Le trottoir du côté de l'ancienne église fera l'objet d'une attention particulière afin de répondre aux besoins du Théâtre Paradoxe (section 4.3). La vocation événementielle de celui-ci implique qu'il est nécessaire de conserver un débarcadère fonctionnel devant l'ancienne église (mariage, réception, entrée des artistes, etc.). Des précédents qui illustrent ces différents types d'interventions sont disponibles en annexe 7.2.4.

Malgré les besoins et contraintes liés au boulevard Monk, un lien tangible, un rappel des aménagements de la rue De Biencourt et une cohérence des interventions sont souhaités. Un appel visuel permettant d'apercevoir à une certaine distance les aménagements sur la rue de Biencourt est une opportunité de faire rayonner le projet sur l'artère commerciale. Le site d'intervention doit être traité comme un tout, malgré la subdivision du budget de construction dont une portion est dédiée à la sécurisation de l'intersection du boulevard Monk.

4.2 MAINTIEN ET OPTIMISATION DE DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES

Piéton

Puisqu'une voie de circulation est conservée sur le tronçon, il est important de ne pas créer un faux sentiment de sécurité. Lors des aménagements transitoires (été 2016), les bacs de plantations diminuaient la visibilité des automobilistes et créaient une ambiguïté quant à la priorité accordée aux usagers. L'aménagement proposé devra répondre à cet enjeu par la géométrie et le traitement de la surface au sol ou encore par les équipements appropriés. Une traverse piétonne à l'intersection sud du boulevard Monk et de la rue De Biencourt devra sécuriser le passage.

Vélo

Le Parvis De Biencourt agit à titre de relais vers le parc linéaire du Canal de Lachine. Toutefois, aucune piste ou voie cyclable délimitée n'est souhaitée dans l'emprise de la rue De Biencourt ni sur le boulevard Monk ou la rue Briand.

Automobile

Un espace de circulation libre et continu d'une largeur minimale 3,6 mètres doit être conservée pour le passage des automobiles sur la rue De Biencourt. Celui-ci devra être dissocié de l'espace piéton au moyen d'une stratégie assurant la sécurité des usagers. La géométrie des trottoirs peut être revue afin d'optimiser le tracé et l'emplacement de la voie. À long terme, il est possible que la piétonnisation partielle du tronçon de la rue De Biencourt tende vers un statut législatif différent (ex. : rue partagée). Les propositions répondront à cet enjeu par des aménagements flexibles.

4.3 ANIMATION ET ATTRACTIVITÉ

La quiétude et la tranquillité des lieux sont recherchées puisqu'elles sont inscrites dans le caractère même du lieu public, soit devant l'ancienne église et à proximité du centre intergénérationnel (ACHIM). L'arrondissement n'impose pas d'usage spécifique à l'ensemble du site, mais il prévoit une animation à caractère communautaire, familial et éducatif.

Dans l'esprit même d'un parvis d'église, celui de la rue De Biencourt doit favoriser une activité urbaine modérée et respectueuse des riverains. À titre d'exemple, lors des aménagements transitoires de 2016, des activités d'agriculture urbaine ont été mises en place avec l'éco-quartier. En 2017, des ateliers d'écriture animeront l'espace. Les aménagements ne doivent pas inciter au bruit ni aux attroupements nocturnes

Théâtre Paradoxe

Le Théâtre Paradoxe, une salle événementielle et de diffusion, accueille une programmation de tous genres : spectacles, célébration de mariages, tournages, événements corporatifs, etc. Pour satisfaire une variété de besoins et de demandes, plusieurs scénarios d'accueil sont proposés : théâtre à l'italienne (figure 26), cabaret, banquet ou loft. Les configurations peuvent recevoir respectivement 600, 500 ou 300 personnes assises ou encore 950 personnes debout.

Le parvis et le trottoir devant l'ancienne église sont fréquemment utilisés comme lieu de socialisation et de débarcadère. Le projet du Parvis De Biencourt offre le potentiel de bonifier la qualité des aménagements extérieurs et l'expérience d'arrivée des usagers.



Figure 26 : Configuration « théâtre à l'italienne » au Théâtre Paradoxe. (source : Théâtre Paradoxe)

4.4 VÉGÉTATION

L'un des objectifs du projet est de créer un îlot de fraîcheur par la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces. L'intervention en verdissement peut prendre plusieurs formes, pourvu qu'elle occupe un rôle important dans les aménagements. La créativité quant à la disposition et la configuration que peut prendre la végétation est recherchée (continue, ponctuelle, horizontale, verticale, au sol, aérienne). Les essences sélectionnées nécessiteront peu d'entretien et une bonne résistance au climat, aux conditions urbaines et au sel de déglacage.

Les cinq (5) frênes présents sur le site seront abattus et les autres arbres existants seront relocalisés à l'extérieur du périmètre de concours (voir annexe 7.5.2). Les essences d'arbres proposées en remplacement devront offrir un couvert suffisant afin d'atteindre un objectif minimal de canopée de 45 %. Il faudra s'assurer de fournir un volume de sol suffisant pour supporter le plein déploiement des arbres sélectionnés soit par le design de fosses de plantation à grand volume ou par l'utilisation de technologies équivalentes. Il est suggéré de prévoir environ 10m³ de sol par arbre. Des distances minimales s'imposent entre les arbres et les infrastructures (voir annexe 7.5.4).

Dans le cas où, l'intervention en design prévoit de l'agriculture urbaine, celle-ci devra être contenue dans des bacs hors sol pour éviter la contamination et dans un souci de salubrité. Des partenariats avec les organismes locaux sont envisageables pour entretenir les bacs de plantation voués à cet usage.

4.5 CONFORT ET CLIMAT

Étant donné la vocation de pause et de relais du Parvis De Biencourt sur l'artère commerciale, il est nécessaire de prévoir des espaces d'ombre et de détente qui assurent un confort climatique. Des aménagements maximisant la protection contre le soleil sont souhaités.

Les aménagements doivent être faciles à déneiger et optimaux pour une utilisation quatre saisons. Il est nécessaire de concevoir la configuration des lieux en fonction des conditions climatiques (ensoleillement et vent), en incitant l'occupation hivernale. Un déneigement motorisé des corridors de circulation est prévu. Aucun déneigement (manuel ou motorisé) n'est envisagé entre les éléments de mobilier.

4.6 MATÉRIALITÉ ET MOBILIER URBAIN

En regard de la matérialité du Parvis De Biencourt, des propositions fonctionnelles et créatives sont attendues. Les concepteurs devront miser sur des matériaux sobres et cohérents avec les aménagements adjacents.

À court terme, dans le cadre du plan d'action pour la revitalisation du boulevard Monk (2016-2018), une partie du mobilier de l'artère commerciale sera remplacée, notamment les bacs de plantations et les bancs (figure 27).

Sur la rue De Biencourt, il est proposé de réfléchir à l'ensemble du mobilier nécessaire : mobilier intégré et/ou amovible, bac de plantation, fosse d'arbres, etc. Celui-ci devra prendre en compte la vocation du lieu (en 2.1). Le mobilier peut être sélectionné dans le répertoire de mobilier type de la Ville de Montréal (annexe 7.4.2), en catalogue (fournisseur) ou dessiné sur mesure au besoin de manière à proposer un concept global dans le respect du budget de construction estimé. Il est également possible de conserver, en partie ou en totalité, le mobilier existant. Il est recommandé de prendre en considération les pistes d'aménagement et les aspirations qui ressortent des consultations sur les installations transitoires. Tel que mentionné à la section 2.4, les balançoires couvertes ont fait l'objet d'un véritable succès.

Le mobilier proposé ne doit pas surcharger le domaine public, ne pas nuire à la libre circulation des usagers et à l'accessibilité universelle. Le mobilier doit être durable, facile d'entretien, en nombre suffisant et conçu pour les quatre saisons. Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de qualité et de durée de vie de l'aménagement. Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain.



Figure 27 : Mobilier existant qui sera remplacé à l'été 2018
(source: Google Street view)

A : Bac de plantation sur le boulevard Monk;

C : Banc type;

D : Conteneur à déchets et à matières recyclables sur le boulevard Monk;

E : Poubelle type sur la rue De Biencourt.

4.7 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ

Deux types différents de fûts d'éclairage fonctionnels sont actuellement présents sur le boulevard Monk, l'éclairage de rue artérielle de type «col de cygne» et les lampadaires pour piétons de type «triple boule» (figure 28). La rue De Biencourt est dotée d'un lampadaire pour piéton similaire à celui sur le boulevard Monk, le «double boule».

Éclairage fonctionnel

Sur la rue De Biencourt, la proposition peut conserver les systèmes d'éclairage existants ou encore proposer un concept d'éclairage global fonctionnel, sécuritaire, dans le respect du budget de construction, qui répond aux normes de la Ville de Montréal et qui est cohérent avec les systèmes et aménagements adjacents. La Ville de Montréal recommande de sélectionner le mobilier d'éclairage dans le répertoire de mobilier type (annexe 7.4.1).

Sur le boulevard Monk, les fûts d'éclairage seront remplacés dans le cadre de la conversion à l'éclairage DEL sur l'ensemble de l'artère. Ils ne doivent pas faire l'objet d'une proposition de remplacement.

Éclairage d'ambiance

Le concept peut inclure un ou des dispositifs d'éclairage qui contribue à l'ambiance du site le soir. Une lumière d'ambiance (au sol, aérienne ou intégrée au mobilier) présente le potentiel de mettre en valeur certains éléments du design ou de l'architecture. Aucune intervention (ex. : ancrage) n'est permise sur le domaine privé. L'interactivité peut être une piste à explorer. Toutefois l'ensemble des installations lumineuses doivent être prévues en fonction d'une bonne cohabitation avec les riverains, tout en assurant une pérennité et une facilité d'entretien.

L'utilisation de la lumière ne doit créer aucune pollution visuelle nuisible à la voie de circulation automobile. Elle doit présenter des conditions sécuritaires pour les usagers, ne pas causer d'aveuglement, ni nuire au voisinage ou à la circulation.

Figure 28 : Lampadaires existants
(source : Google Street view)
A : «double boule»
B : col de cygne
C : «triple boule»

4.8 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

La Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique d'accessibilité universelle qui concerne tous les domaines de l'activité municipale, incluant l'aménagement du territoire et les services aux citoyens. Un parcours droit de 1,8 mètre de largeur doit être libre de tout obstacle, en tout temps et pour tous les espaces de circulation. Le dénivelé minimal recommandé entre la chaussée et les trottoirs suite aux études pour la mise en œuvre de rues partagées accessibles universellement est de 60 mm. L'implantation de dalles podotactiles aux passages piétons est préconisée.

Le concept d'aménagement proposé doit favoriser les déplacements et l'autonomie de tous les usagers en proposant des interventions qui rendent l'ensemble du site universellement accessible (voir annexe 7.3.1).

4.9 INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept proposera un aménagement innovant, s'inscrivant dans les meilleures pratiques durables, minimisant la présence d'îlots de chaleur, favorisant une gestion et un traitement des eaux efficace qui optimisent les espaces végétalisés.

L'intervention favorisera l'utilisation de matériaux recyclés, présentera des solutions durables, tant au plan formel que fonctionnel, offrira une consommation énergétique restreinte et utilisera des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés. Les solutions présentées seront en lien avec le plan local de développement durable de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Les matériaux proposés pour la surface au sol respecteront un indice de réflectance solaire d'au moins 29 (Règlement d'urbanisme de l'arrondissement).



Les contraintes présentées dans cette section doivent être intégrées dans le concept d'aménagement proposé.

CONTRAINTES

- 5.1 Installations et ancrages au sol
- 5.2 Sécurité incendie et services d'urgence
- 5.3 Utilités publiques et drainages
- 5.4 Électricité
- 5.5 Entretien et pérennité des installations
- 5.6 Normes d'aménagement
- 5.7 Réglementation et politiques



5.1 INSTALLATIONS ET ANCRAGES AU SOL

L'ensemble des équipements proposés présenteront une solution raisonnable d'ancrage au sol. Si l'intervention comporte des éléments accrochés ou suspendus, les installations seront conçues en tenant compte des variations de charges possibles en fonction des intempéries.

Il est possible que les sols soient contaminés étant donné l'usage actuel du site. Les activités de type « aire de jeux » sont prescrites et si de l'agriculture urbaine est proposée dans le cadre du concours, celle-ci devra se faire en bacs, hors sol.

5.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICES D'URGENCE

L'accès véhiculaire de la place par les services d'urgences (SIM, SPVM, Urgences-Santé) doit être permis en tout temps. Un trajet carrossable libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 3,6 mètres, d'un dégagement latéral total de 6 mètres et d'une hauteur de 5,5 mètres sera préservé. Aucune installation, même éphémère (ex. : scène, kiosque, camion de cuisine de rue), n'est permise à l'intérieur de ces limites.

5.3 UTILITÉS PUBLIQUES ET DRAINAGE

Un plan de l'état des lieux indiquant les infrastructures d'utilités publiques existantes (égout, aqueduc, électricité) est fourni à l'annexe 7.5.3. Il est prévu que ces services soient maintenus en place et à capacité équivalente. Aucun travail d'infrastructure n'est prévu à court ou moyen terme.

5.4 ÉLECTRICITÉ

Le projet devra préciser les besoins en électricité requis pour supporter et permettre le fonctionnement adéquat et sécuritaire des équipements proposés. Tout système et/ou équipement électrique doivent respecter les normes applicables.

5.5 ENTRETIEN ET PÉRENNITÉ

L'aménagement de la proposition doit assurer un entretien facile et durable de toutes ses composantes. Les exigences usuelles de durabilité, de résistance au climat, au vandalisme et à la facilité d'entretien sont applicables. Sans limiter le potentiel de créativité, l'aménagement doit favoriser les équipements et systèmes qui s'arriment avec les pratiques courantes d'entretien-exploitation de la Ville de Montréal. La résistance aux conditions climatiques hivernales fera l'objet d'une attention particulière. Les installations ne doivent pas contraindre les opérations normales de déneigement de la voie de circulation automobile ni des chemins piétons.

5.6 NORMES D'AMÉNAGEMENT

Les normes suivantes qui conditionnent le dessin de la géométrie des rues doivent être respectées :

- largeur minimale de l'espace de dégagement nécessaire aux véhicules d'urgence incendie pour opérer : 6 mètres.
- Capacité au sol pour les véhicules d'urgence : l'espace de dégagement doit être suffisamment solide pour supporter le poids des véhicules. Il ne doit pas nécessairement être revêtu d'une surface minérale, mais doit demeurer accessible en tout temps, sans encombrement, et être déneigé en période hivernale.
- largeur minimale d'une rue : 6 mètres (chaussée et trottoir);
- largeur minimale de la chaussée (rue De Biencourt) : 3,6 mètres pour 1 voie de circulation;
- largeur minimale de la chaussée (boulevard Monk) : 7 mètres pour permettre 2 voies de circulation avec passages d'autobus;
- largeur minimale d'un trottoir : 2 mètres;
- largeur minimale d'un trottoir avec alignement d'arbres : 3,3 mètres (pour permettre le déneigement);
- corridor piéton : 1,8 mètre contigu aux bâtiments pour l'accessibilité universelle;
- largeur des entrées charretières : entre 2,4 et 7,5 mètres;

5.7 RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

L'intervention doit répondre à toutes les réglementations en vigueur, ainsi que tous les codes, lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, à savoir et sans s'y limiter :

- Code de la sécurité routière du Québec;
- Code de Construction du Québec, ch. 1- Bâtiment et Code National du Bâtiment Canada 2005 (modifié);
- Code National de prévention des incendies (CNPI) édition 2005, ses révisions et documents connexes;
- Règlements d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- Plan de transport de la Ville de Montréal (et sa Charte piétonne);
- Plans locaux de déplacement (PLD), plans de déplacement urbain (PDU) et plans de transport locaux de l'arrondissement;
- Guide pour la prise en compte des principes de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Politique municipale d'accessibilité universelle;
- Politique de développement durable de l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

- 6.1 Coûts des travaux
- 6.2 Échéancier de réalisation des travaux



6.1 BUDGET DE CONSTRUCTION

L'investissement total prévu pour les travaux de construction du Parvis De Biencourt est de **950 000 \$** (avant taxes).

Le budget de construction pour la réalisation du projet est subdivisé en deux catégories distinctes, celui pour la piétonnisation partielle de la rue De Biencourt et celui pour la sécurisation de l'intersection du boulevard Monk selon les modalités suivantes :

- un montant maximum de **700 000 \$** sera investi pour la rue De Biencourt, dont :
 - un montant minimum de 50 000 \$ sera réservé pour les travaux de démolition, de préparation de surfaces et de plantations.
- un montant maximum de **250 000 \$** sera investi pour des mesures de sécurisation de l'intersection du boulevard Monk, à savoir des saillies, des passages piétons, des élargissements de trottoirs et/ou des mesures équivalentes. Le réaménagement du boulevard Monk relève d'un budget de la Direction des transports de la Ville de Montréal. C'est pourquoi il est nécessaire de consacrer cette partie du budget sur ces mesures précises.

Pour le détail de ce qu'incluent les travaux, se référer à la section 1.4 du document de Règlements de concours. Aucune somme additionnelle ne pourra être accordée au projet.

6.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

La réalisation du projet s'étalera sur environ un an à partir de la date d'engagement du lauréat. À titre indicatif, l'échéancier planifié du projet est le suivant :

- Engagement du lauréat : octobre 2017
- Finalisation du concept et production des plans et devis : octobre 2017 à janvier 2018
- Appel d'offres aux entrepreneurs : janvier à avril 2018
- Chantier : avril à août 2018
- Inauguration : septembre 2018

Il est possible que les chantiers de la rue De Biencourt et celui du boulevard Monk se déroulent en deux temps étant donné leur importance relative dans le réseau routier (boulevard versus rue locale) et qu'ils relèvent de Directions et de Services différents de la Ville de Montréal.

LISTE DES ANNEXES

7

A7.1 LE SITE

- Fichier cartographique (dwg) (7.1.1);
- Plan d'arpentage (dwg) (7.1.2);
- Photographies du secteur (7.1.3).

A7.2 PROGRAMME DE PIÉTONNISATION ET PROCESSUS PARTICIPATIF

- Piétonnisation partielle de la rue De Biencourt, rapport du processus participatif, par Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul (7.2.1);
- Cadre de référence — Programme des rues piétonnes et partagées — Édition 2017, par la Direction des transports de la Ville de Montréal (7.2.2);
- Pamphlet promotionnel des installations transitoires de l'été 2016 (7.2.3);
- Exemples de projets de rues piétonnes et partagées à Montréal (7.2.4).

A7.3 PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU DOMAINE PUBLIC

- Extrait (p.4 et 5) du rapport d'*Évaluation de la performance en accessibilité universelle de 9 rues piétonnes aménagées dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées*, Société Logique (2016) (7.3.1);

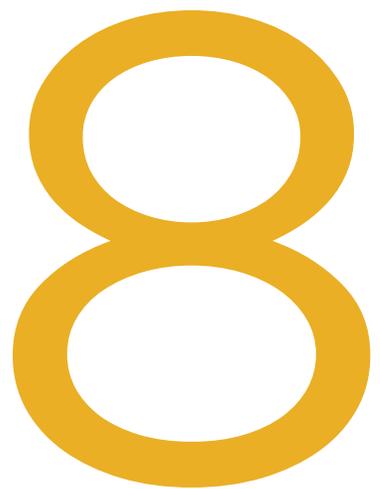
A7.4 CATALOGUES DE MOBILIER URBAIN DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Catalogue des fûts (7.4.1);
- Catalogue des bancs et autres mobiliers (7.4.2).

A7.5 CONTRAINTES

- Dessins normalisés de conception des saillies de trottoirs (7.5.1);
- Plan des arbres existants (7.5.2);
- Plans des infrastructures existantes (7.5.3);
- Distances minimales à respecter avec les infrastructures (7.5.4).

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

LIVRES, ÉTUDES ET SITES WEB À CONSULTER

LIVRES

BENOÎT, Michel et GRATTON, Roger. *Pignon sur rue* : Les quartiers de Montréal. Éditions Guérin, Montréal, 393 pages, 1991

GOURNAY, Isabelle (dir.). *Montréal, métropole 1880-1930*. Éditions CCA : Boréal cop, Montréal, 223 pages, 1998

LORTIE, André (dir.). *Les années soixante, Montréal voit grand*. Éditions CCA, Montréal, 205 pages, 2004

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*. Les Éditions du Méridien, Montréal, 515 pages, 1994.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Éditions Libre Expression, Montréal 167 p., 1994

RAPPORTS ET ÉTUDES

Plan d'action pour la revitalisation du boulevard Monk 2016-2018 [en ligne] : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85061702&_dad=portal&_schema=PORTAL

Société Logique et INBL (2013) : Critères d'accessibilité universelle : Déficience visuelle - Aménagements extérieurs [en ligne] : <http://www.societelogique.org/contenu?page=actualites&nID=120>

VILLE DE MONTRÉAL, SMVTP (2005). Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement du Sud-Ouest. Montréal, 99 pages. [en ligne] : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,2893649&_dad=portal&_schema=PORTAL

VILLE DE MONTRÉAL, Patri-Arch (2013). Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest, Montréal, 150 pages, 2013. [en ligne] : http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P81/3.5_etude_typomorphologique_sud-ouest.pdf

Atelier BRAQ et Atelier in situ (2003). Étude de caractérisation des secteurs Ouest et Sud-Ouest de la Ville de Montréal. Montréal, Ville de Montréal. [en ligne] : <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/41/3k.pdf>

SITE WEB

Ville de Montréal, arrondissement le Sud-Ouest. Histoire des quartiers [en ligne] : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85063764&_dad=portal&_schema=PORTAL

Société d'histoire Saint-Paul | Émard [en ligne] : <http://www.shspe.info/>

Société de développement commercial (SDC) - Plaza Monk [en ligne] : <http://sdcp plazamonk.com/>

Société d'histoire de Montréal [en ligne] : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8757,97305573&_dad=portal&_schema=PORTAL

Fondation du patrimoine religieux du Québec. Inventaire des lieux de culte du Québec [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/>

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec [en ligne] : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/index.htm>

Ville de Montréal, Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal [en ligne] : <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php>